



Le regroupement familiale sur place

Par **duanwsh_old**, le **10/06/2007** à **16:30**

Bonjour,

Je suis chinois. 2001-2004, j'ai fait mes études à l'école ingénieur à Paris. 2004-2005, j'ai travaillé pendant 8 mois à Sophia-Antipolis avec un titre de séjour salarié. 2005-2007, j'ai travaillé à l'étranger donc pas de titre de séjour en France. Maintenant, je travaille en France avec un titre de séjour salarié.

En 2006, je suis marié avec une chinoise en Chine. Ma femme, elle est en France en ce moment et elle a un titre de séjour étudiant. Elle finira ses études à septembre.

Mes questions:

- 1). Comme j'ai un diplôme ingénieur et travaille dans le domaine informatique. Est-ce qu'il est possible pour nous de demander le regroupement familial sur place?
- 2). Si oui, est-ce que les conditions et la procédure de regroupement familial sur place sont différentes que pour un autre demandeur qui n'est pas un ingénieur informatique?
- 3). Si non, qu'est-ce que je peux faire pour que ma femme reste en France après ses études?

Merci par avance pour votre réponse!